



Contacts :
tél 07 83 16 81 82
contact@lemondedujeu.org
www.lemondedujeu.org

REGLEMENT INTERIEUR validé à l'AG du 22/11/2016

Dans les locaux de la ludothèque, les enfants âgés de moins de 10 ans restent sous la surveillance et la responsabilité de l'adulte les accompagnant, et pour les plus grands, non accompagnés, l'autodiscipline est indispensable.

Il est permis de jouer sur place. Chaque jeu et jouet doit être vérifié et remis à sa place après utilisation. Certains jeux ou jouets sont destinés aux emprunts et d'autres au jeu sur place.

Les personnes doivent respecter la propreté des lieux. Tout chahut, attitude grossière ou insolente verra son (ses) auteur(s) expulsé(s) immédiatement du local. Toute dégradation ou vol de biens appartenant à l'association expose son (ses) auteur(s) à perdre sa qualité d'adhérent et à encourir des poursuites financières voire judiciaires. La ludothèque dégage sa responsabilité pour toute blessure ou accident survenant avec un jouet prêté : veillez à ce que l'âge et les capacités de l'enfant soient en rapport avec le jeu emprunté.

Adhésion pour les particuliers :

- Inscription possible toute l'année faite à la ludothèque par une personne majeure
- 20 € par famille et par an
- les jouets, jeux sont prêtés pour une durée de 3 semaines, dans la limite maximum de 8 jeux par famille

Adhésion pour les structures associatives, écoles, collectivités, entreprises... :

- Inscription possible toute l'année faite à la ludothèque par une personne majeure
- 30 € par structure et par an
- Les jeux et jouets sont prêtés gratuitement pour une durée de 4 semaines dans la limite de 8 jeux maximum, les déguisements et jeux surdimensionnés sont payants.

Adhésion pour les assistants maternels ou familiaux :

- Remplir une déclaration sur l'honneur
- 10 € par assistant maternel ou familial et par an
- Les jeux et jouets adaptés à l'âge de 0/3 ans sont prêtés gratuitement pour une durée de 3 semaines dans la limite de 4 jeux maximum. Il n'y a pas de limite d'âge pour les assistant(e)s familiaux.

Fonctionnement et tarifs des emprunts :

- 0,50 € / jeu ou jouet pour les particuliers
- 1 € par déguisement
- entre 5€ et 15 € pour les jeux surdimensionnés avec une caution de 150 € par jeu prêté pour 4 jours

Le règlement se fait au départ du jeu. Les jeux sont prêtés sans pile.

Le jeu emprunté est vérifié :

- par la famille au départ et avant la restitution
- par le ludothécaire ou bénévole lors de la restitution

Tout jeu incomplet sera réemprunté par l'adhérent afin de chercher à nouveau la (les) pièce(s) manquante(s) ou trouver une nouvelle pièce. En cas de détérioration définitive, nous demandons à l'adhérent de remplacer le jeu par un neuf ou nous lui demandons le coût du jeu prix neuf. Une pénalité de 0,50 €/jeu/semaine sera demandée à partir de la 3ème semaine de retard. Le logiciel kawa-ludothèque utilisé conserve la liste des emprunts des adhérents.

Quelques précisions sur la vie de la ludothèque :

Nous communiquons sur nos événements par affiche, flash info, facebook, site internet et envoyons un mail mensuel aux adhérents. La ludothèque fonctionne sur le principe du bénévolat : les personnes qui vous reçoivent vérifient, réparent les jouets et gèrent l'association sur leur temps de loisirs. La somme collectée auprès des adhérents ainsi que les subventions sont utilisées pour l'achat de jeux et l'organisation d'événements ludiques.

A l'assemblée générale annuelle, le détail du budget est présenté aux adhérents ainsi que les projets.

Nous sommes à l'écoute de tous nos adhérents sur d'éventuelles propositions : achats de jeux et jouets, fonctionnement.

Pensez à ceux qui attendent le jeu que vous avez emprunté, n'oubliez pas de le rendre à la date prévue...souvenez-vous qu'un jeu incomplet n'a plus d'intérêt ni pour vous, ni pour les autres !